

# **Solidarité contre la répression des dernières manifestations !**

## **Cinq militants Rennais placés en détention le mercredi 31 mai.**

Mardi 30 mai, 6h, à Rennes. Des policiers font sauter des portes : bélier, boucliers, cagoules, armes de poing, fusils d'assaut. Des appartements sont retournés et sept personnes arrêtées.

Un mois plus tôt, lors d'une manifestation, un motard de la police nationale dégainait son arme de service et mettait en joue les manifestants qui lui hurlaient de baisser son pistolet.

## **La manifestation Ni Le Pen Ni Macron du 27 avril 2017**

Entre les deux tours de l'élection présidentielle, le 27 avril dernier, des manifestations se tiennent dans toutes les grandes villes de France avec pour mot d'ordre "Ni Le Pen Ni Macron". À Rennes, le centre-ville est complètement bouclé par des centaines de policiers casqués et armés. Malgré cela, 1 500 à 3 000 manifestants, parviennent à s'élaner dans un parcours improvisé. Le dispositif policier tente à plusieurs reprises de bloquer la marche. Deux motards de la police nationale se positionnent sur le pont Féval afin d'anticiper le parcours des manifestants. L'avant du cortège court en direction des deux policiers pour ouvrir la voie à la manifestation. Une des motos démarre, tandis que l'autre reste sur place. Des manifestants bousculent le motard pour qu'il parte. C'est à ce moment précis que celui-ci descend de son véhicule, saisit son arme de service et menace la foule en la mettant en joue. Finalement, il remonte sur sa moto et part comme il aurait pu le faire dès le début. Il se fera reconnaître 1 jour d'ITT.

## **La prison pour les cinq**

Le 31 mai, cinq des sept personnes arrêtées la veille sont présentées devant le tribunal en comparution immédiate. Elles sont placées en détention provisoire après avoir demandé un délai pour préparer leur défense. Ceci leur est reproché, ainsi que l'usage de leur droit de garder le silence en garde-à-vue, comme une preuve de leur « dangerosité » et justifie, selon la juge, un mandat de dépôt. Elles sont aujourd'hui emprisonnées à Vezin-le-Coquet, en attente de leur procès le 21 juin.

## **L'escalade répressive**

La généralisation à Rennes, depuis le mouvement contre la loi travail, de dispositifs policiers massifs pour empêcher les manifestations, la systématisation d'une présence policière suréquipée, et maintenant la banalisation d'un geste extrême – braquer une arme sur des manifestant.e.s ! - visent manifestement à décourager toute volonté de se mobiliser. Il en est de même de l'escalade judiciaire, les condamnations de plus en plus lourdes (6 mois de prison avec sursis, interdiction de manifester de 3 ans en Ille-et-Vilaine, 550 euros de dommages et intérêts et d'amendes pour un autre manifestant du 27 avril condamné le 2 juin), la mise en détention à l'issue de comparution immédiate avec mandat de dépôt, la remise en cause des droits de la défense, la pression exercée sur les témoins (deux témoins sont arrêtées à la fin de l'audience du 2 juin, menottées et présentées devant un juge d'instruction pour faux témoignage. Elles sont finalement désignées comme témoins assistés).

## **Nous ne nous laisserons pas intimider**

Le nouveau président Macron et son gouvernement se préparent à affronter le mouvement social, tout en s'assurant un début de quinquennat sans réaction. D'un côté, ils s'approprient à faire passer dans le droit commun les dispositions qui relèvent pour l'instant de l'état d'urgence. De l'autre, il se prépare à continuer le sale boulot contre le droit du travail, usant d'ordonnances pour court-circuiter le Parlement. Encore plus fort que le 49.3, encore plus loin que la loi El Khomri, le droit du travail doit être totalement détricoté, le contrat de travail lui-même étant remis en cause.

**Alors, nous qui prendrons part aux mouvements sociaux qui s'annoncent, nous comprenons bien le message lancé par le pouvoir, nous affirmons notre solidarité avec les inculpés.**

**Nous exigeons leur libération immédiate et l'abandon de toutes les poursuites dont ils font l'objet.**

**Nous appelons à un rassemblement avec des prises de parole  
le samedi 17 juin, à 14h, place de la mairie.**

**Le Collectif contre la criminalisation du mouvement social**